

Le Conseil d'Administration de l'Établissement Public Foncier de Normandie réuni le 25 octobre 2024, sous la présidence de M. Sébastien LECORNU, en présence de M. Philippe LERAÎTRE, Secrétaire Général pour les Affaires Régionales représentant M. le Préfet de la Région Normandie, de M. Philippe SIMEON-DREVON, Contrôleur Général Économique et Financier et de M. Patrick D'ANGELO, Agent Comptable de l'EPF Normandie,

Vu le décret n° 68-376 du 26 avril 1968 portant création de l'Établissement Public de la Basse-Seine, modifié par les décrets n° 77-8 du 3 janvier 1977, n° 2000-1073 du 31 octobre 2000 et n° 2004-1149 du 28 octobre 2004, n° 2009-1542 du 11 décembre 2009, n° 2014-1732 du 29 décembre 2014 et n° 2015-979 du 31 juillet 2015, l'ordonnance n° 2011-1068 du 8 septembre 2011 et le décret n° 2011-1900 du 20 décembre 2011 et n° 2018-777 du 7 septembre 2018,

Vu le Programme d'Action Foncière de la Ville de Bois-Guillaume du 10 décembre 2019,

Sur les rapports et après avis favorable de la Commission des Affaires Foncières et de la Commission des Affaires Financières,

**APRES EN AVOIR DELIBERE  
DECIDE**

**D'accepter** l'augmentation de l'enveloppe projet de l'opération OPE2024067 - 76 – BOIS-GUILLAUME « RUE DE LA REPUBLIQUE / ROUTE DE NEUFCHATEL », afin d'acquérir les parcelles cadastrées section AP n°221 et 222, sises à Bois-Guillaume, à la demande de la Ville de Bois-Guillaume.

**De majorer** l'enveloppe projet de 20 000 € pour être portée à 1 520 000 € HT.

Cette modification de prise en charge intervient dans le cadre d'une opération en cours d'achèvement, à ce titre il ne sera pas constitué de convention d'intervention, conformément à la délibération du Conseil d'Administration de l'EPF Normandie en date du 12 juillet 2024 prévoyant les cas qui ne sont pas concernés par les modalités de la mise en œuvre de la nouvelle convention d'intervention à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2024.

La délibération du Conseil d'Administration vaudra avenant au Programme d'Action Foncière de la Ville de Bois-Guillaume du 10 décembre 2019.

Le Président du Conseil d'Administration  
de l'E.P.F. Normandie,

29 OCT. 2024

Sébastien LECORNU

**L'adjointe au secrétaire général  
pour les affaires régionales  
responsable du pôle  
Politiques Publiques**

  
Corinne GOILLOT

Le Directeur Général  
de l'E.P.F. Normandie,

Gilles GAL

Délibération approuvée  
A Rouen, le  
Le Préfet,

